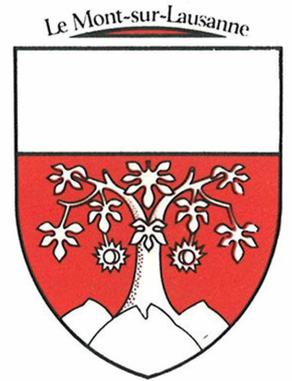


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## REFLETS DU LEGISLATIF

Le Conseil communal a tenu sa séance le lundi 25 avril dernier sous la présidence de Monsieur Rémy Vaucher. Après avoir accepté le procès-verbal de sa réunion du 21 février dernier puis l'ordre du jour de sa séance, le Conseil désigna, par 40 voix sur 44 bulletins rentrés, Monsieur Jean Henny comme membre suppléant à la Commission des finances.

La Municipalité demandait au Conseil de l'autoriser à acquérir une parcelle de 1'699 m<sup>2</sup> sise au lieu dit "Vers l'Eglise" en bordure de la route cantonale No 501. L'acquisition de cette parcelle doit permettre l'aménagement d'un parking de 41 places situé à l'ouest du Temple, entre le chemin du Temple-sud et le chemin du Temple-nord. Le projet comprend également la création d'un tronçon de trottoir, l'aménagement d'une place pour l'arrêt des trolleybus ainsi que la construction d'îlots directionnels, l'aménagement de talus et d'une zone de verdure. A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepta cette acquisition.

Les travaux collectifs projetés par le syndicat d'améliorations foncières " Les Montenaillies " nécessitent une modification du tracé actuel de la route de Penau dans la partie située au nord de la zone industrielle de la Clochette. Le tronçon aval de la route actuelle sera

désaffecté et la nouvelle artère empruntera le tracé du chemin du Ruisseau. Le raccordement de cette nouvelle route à celle existant actuellement nécessite des échanges de terrains entre la Commune et les propriétaires des parcelles sur lesquelles passera le nouveau tracé. Après une large discussion, le Conseil a accepté cet échange qui prévoit la cession du tronçon de route désaffectée aux propriétaires des parcelles qui mettront à disposition de la Commune les surfaces exigées par l'emprise de la nouvelle route.

Un second échange de terrain a également été admis par le Conseil. Celui-ci porte sur une superficie de 7,5 m<sup>2</sup> au Grand-Mont. Sa réalisation permettra la création d'une banquette en bordure du chemin de Longeraie qui, par la suite, pourra être aménagée en trottoir.

Au chapitre des propositions individuelles, un conseiller évoqua les difficultés, résultant pour les convois agricoles, de l'instauration du sens unique dans le chemin de Maillefer, dans la direction Blécherette-Bellevaux.

Monsieur le Président leva la séance à 21 h. 40.

*Daniel GROSCLAUDE*

## COMMUNIQUES OFFICIELS

### AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

**Déchets de gazon et feuilles mortes.** La solution trouvée en 1976 pour débarrasser les propriétaires de leurs déchets de gazon et de feuilles mortes sera maintenue cette année.

Nous rappelons à tous les intéressés que ces déchets **ne sont plus acceptés** lors des ramassages des ordures ménagères mais doivent être déposés **sans emballage** sur la place réservée au nord de la ferme de M. Hervé Menétray au Chemin de la Viane.

Cet emplacement est ouvert au public le lundi et le jeudi toute la journée, de même que le samedi matin jusqu'à 11 heures.

### TOUT DEPOT D'AUTRES DECHETS Y EST STRICTEMENT INTERDIT

#### Ordures ménagères

Nous rappelons à la population que l'entreprise chargée du ramassage des ordures ménagères peut avoir de l'avance ou du retard ou encore être obligée de modifier ses tournées habituelles.

L'heure fixée pour le dépôt des poubelles, containers et sacs à ordures est donc maintenue et vivement recommandée à chacun. Tout doit être à disposition de la voirie à 07 heures.

*R. HENNY  
Municipal*

## VACCINATIONS OBLIGATOIRES.

Communiqué de la préfecture.

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Concerne: *vaccination obligatoire des enfants en bas âge contre la diphtérie.*

Ainsi que vous l'avez appris, l'obligation de la vaccination contre la variole a été supprimée par la modification du 17.11.76 de la loi sur l'organisation sanitaire.

Une modification de l'arrêté du 4. 12. 62 sur les vaccinations est en préparation.

Seule, la vaccination contre la **diphtérie** est dorénavant obligatoire dans notre canton.

Comme vous le savez, l'organisation de centres publics de vaccination a été abandonnée dans le district,

vu la faible fréquentation.

Vous voudrez bien toutefois faire le nécessaire pour que la population de votre commune soit avisée à nouveau par la presse ou par affichage aux piliers publics de l'obligation de cette vaccination.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet:

*J.-J. BOLENS*

## D'UN DICASTERE A L'AUTRE

### NOS BATIMENTS COMMUNAUX ET LEUR

#### HISTOIRE

Responsable depuis de nombreuses années du dicastère des bâtiments communaux, je me suis efforcé de les entretenir en effectuant, au fil des années, d'importants travaux de réfections, d'améliorations et de restaurations à la plupart d'entre eux.

Cela m'a amené à faire parfois quelques recherches, et sans prétention bien sûr, à essayer d'intéresser les lecteurs de notre "4 Coins du Mont" par mes notes recueillies ici et là ou encore dans les registres de nos archives communales.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur l'histoire de notre église ou aux travaux de sa restauration effectués en 1927 et en 1970, M. Chappuis, conseiller communal, en ayant abondamment parlé dans une intéressante étude historique publiée récemment.

Arrêtons-nous d'abord quelques instants au sympathique hameau du Grand-Mont. Ses habitants ont désiré et obtenu un statut exigeant le maintien, pour toutes les constructions, du caractère villageois et du style "ancienne ferme". Il est vrai qu'une seule exploitation agricole subsiste encore aujourd'hui, alors que dix au moins ont disparu au cours de ce dernier demi-siècle, frappées inéluctablement pour la plupart par l'évolution irréversible du progrès et de la technique agricole parallèle aux autres secteurs de notre économie.

Nous savons que la maison seigneuriale de Jacques Bergier a été construite en 1590. Quant au bâtiment d'école, il a été reconstruit en 1860, très probablement au même emplacement que l'ancien, car on distingue très bien, au sous-sol, les vestiges et les fondations d'une bâtisse.

En fouillant dans nos archives, j'ai relevé les comptes que rend, en 1704, "l'honorable Jean-Jacques Corbaz du Grand-Mont en qualité de gouverneur de l'humble commune du lieu".

*"Le 29 avril, livré pour dépense faite. Lorsque Mr. le Ministre vins pour faire la visite de L'Eschole et écrire les pensions des deux Régents estant accompagné de quelques communiers 9 florins et livré pour la pension du Régent d'Eschole du Grand-Mont 50 florins. Item pour le Régent du Petit-Mont 75 florins".*

Le style architectural du collège du Grand-Mont est le même que celui des Planches et de notre auberge communale: maison carrée avec comme caractéristique une imposante et remarquable toiture à 4 pans.

En 1898, les Autorités d'alors décidèrent de marquer d'une façon tangible et par des solennités le centenaire de l'Indépendance vaudoise. Il fut décidé d'ériger un clocheton sur l'école du Grand-Mont. Depuis lors, et pendant un demi-siècle, la cloche *INDEPENDANCE* a rappelé, deux fois par jour, à des centaines d'écoliers, que c'était l'heure d'entrer en classe.

Gravés sur une plaque métallique, nous lisons les noms de huit notables de l'époque immortalisés par la circonstance: A.-L. Menétrey, syndic, V. Corbaz, Juge, L. Daccord, instituteur, etc.

En 1968, la Municipalité, bien à regret, dut se résoudre à démolir ce clocheton branlant, devenu dangereux. Quant à la cloche, elle attend une nouvelle destinée.

Le centenaire de l'Indépendance vaudoise fut également marqué, au printemps 1898, par une cérémonie au cours de laquelle les Autorités, avec le concours de la population et des élèves des écoles, fut planté l'arbre de la liberté. Il s'agit en l'occurrence du magnifique tilleul que tous nos citoyens peuvent admirer encore au centre du village du Petit-Mont. M. Aloïs Belet, âgé aujourd'hui de 92 ans, écolier à l'époque, est encore témoin et acteur de cette cérémonie.

Revenons au Grand-Mont. Au cours de ces dernières années, ce bâtiment d'école a subi une cure de rajeunissement et de modernisation avec une installation de chauffage central. Il comprend un appartement à l'étage, et au rez-de-chaussée, toujours une classe enfantine. Signalons en passant que l'appartement fut, il y a quelques années, la demeure de M. Jean Balissat, compositeur de la musique de la Fête des Vignerons 1977.

D'autres bâtiments communaux ont également leur petite histoire. Peut-être vous en parlerai-je à une prochaine occasion.

*Florent CORBAZ*

*Municipal des bâtiments*

## AVEC NOS NONAGENAIRES

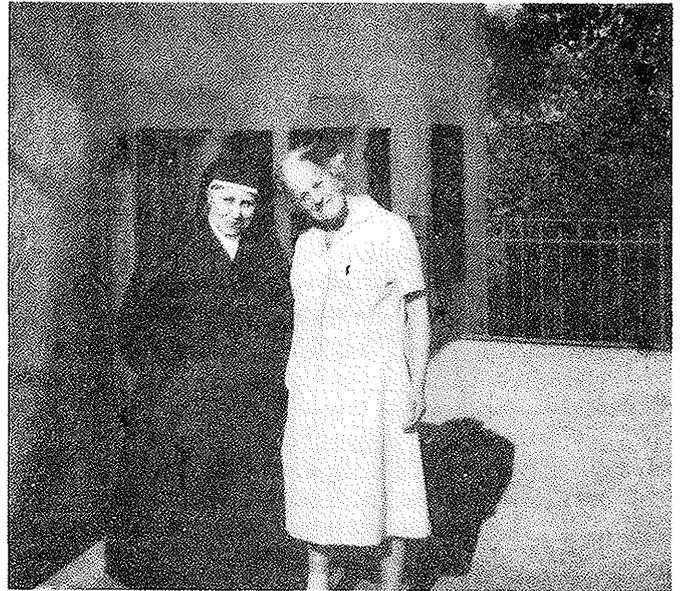
### FELICITATIONS A MADEMOISELLE MARGUERITE GAUTSCHI

Elle fut fêtée le 15 avril par la Direction de la Paix du Soir, ses camarades; sa famille et ses invités auxquels s'étaient joints deux délégués de la Municipalité.

Melle Gautschi est née à Lausanne où son père était directeur de la Société de Développement. Elle est justement fière de dire que c'est à son père que les Lausannois doivent le magnifique quai d'Ouchy actuel.

Elle étudia le chant à Bâle pendant six ans, puis se fit connaître aussi bien en Suisse qu'à l'étranger comme cantatrice (contralto), se spécialisant dans les oratorios et interprétant un de ceux-ci au Casino de Berne à l'occasion d'un concert dédié à J.-S. Bach.

Retirée maintenant à la Paix du Soir, elle y vit heureuse en interprétant souvent ses pensées par les chants dont elle improvise les paroles en reprenant un air d'autrefois.



### FELICITATIONS A MONSIEUR ALEXIS TURRIAN

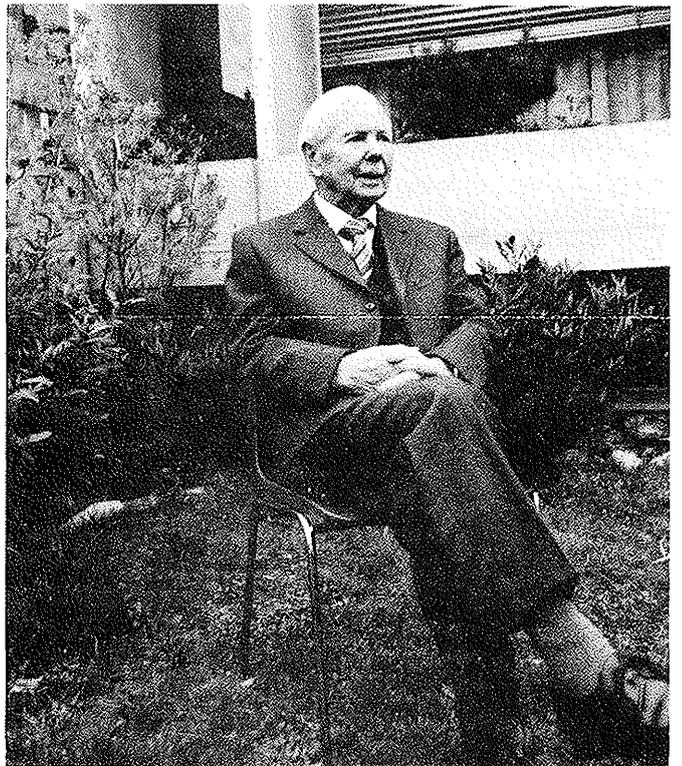
Né à Château d'Oex le 16 mars 1887, M. Alexis Turrian y vécut jusqu'à l'âge de 40 ans, exerçant la profession de fabricant de parquets.

Ayant appris que ses connaissances professionnelles allait pouvoir relancer une entreprise de Bussigny près Lausanne, il vint s'y installer avec sa famille et exerça ses talents pendant 30 ans. La mauvaise gestion de l'entreprise le mit en face d'une dure réalité à l'âge de 70 ans... l'inactivité, jusqu'au jour où M. Vincent Menétray de la scierie de la Clochette vint le requérir pour développer ce secteur de son entreprise. Il devint citoyen du Mont et se mit au travail, espérant tenir jusqu'à 90 ans, mais il dut arrêter un an plus tôt que prévu.

Il eut 5 enfants, a la joie de compter 21 petits-enfants et arrière-petits-enfants qui se réunirent tous pour fêter ses 90 ans, à l'exception de sa fille en Argentine.

Il faisait déjà partie de la fanfare de Château d'Oex à 10 ans. Il est membre d'honneur de La Montagnarde, mais a renoncé à jouer à Bussigny. A son arrivée au Mont, il n'a pas osé demander son admission dans notre Union Instrumentale!

La Municipalité, par ses deux délégués, lui apporta vœux et cadeaux.



## DANS NOS SOCIETES

### ARMES DE GUERRE: Rappel des tirs

#### TIR EN CAMPAGNE

##### Stand de Montheron

Samedi 4 juin 0800 à 1200 h. et 1330 à 1700 h.

Dimanche 5 juin 0800 à 1100 h.

#### TIRS MILITAIRES

##### Stand du Mont

Samedi 25 juin 1400 à 1800 h.

Dimanche 26 juin 0800 à 1130 h.

#### TIRS A PRIX

Samedi 27 août 1400 à 1730 h.

#### SOIREE - DISTRIBUTION DES PRIX

##### Salle du Châtaignier

Samedi 12 novembre (rectification - en lieu et place de la date annoncée du 25 novembre).

Pour le Comité: G. NOVERRAZ

## 16 EME GIRON DES MUSIQUES DE LA HAUTE-BROYE

Une animation toute particulière parcourra les rues de notre village les 7 et 8 mai prochains. En effet, c'est la date qui a été retenue pour l'organisation de la seizième Amicale des Musiques de la Haute-Broye, rencontre souriante des sept corps de musique inscrits à ce giron. Nous aurons en outre le plaisir d'accueillir également deux sociétés non membres de notre groupement:

- L'Union Instrumentale de Payerne, sollicitée pour le concert de gala du samedi soir;
- Le sympathique corps de musique de Nozeroy, venu tout exprès de France voisine pour notre manifestation.

Quiconque se glisserait dans les rangs de l'Union Instrumentale du Mont constaterait qu'il y règne l'activité fébrile qui précède les grands événements. C'est en effet avec un sourire tout neuf, assorti à leur nouvel uniforme, que nos amis fanfarons se préparent à vous

accueillir à leur manifestation qui ne manquera pas d'être ensoleillée, nous permettant d'adresser un salut tout particulier à notre premier invité *Jean Rosset, le Soleil Vaudois*.

Participeront comme membres de notre Amicale les corps de musique d'Epalinges, Granges-Marnand, Lucens, Mézières, Moudon et Oron-la-Ville, sans oublier notre Union Instrumentale, organisatrice de ces fastes qui, espérons-le, salueront, avec chaleur et dignité le retour du Printemps.

Il ne reste plus qu'un souhait à formuler: que toute la population du Mont réponde "*Présent!*" à l'appel et participe avec une bonhomie empreinte de gaieté à cette manifestation qui lui est dédiée. Une dernière suggestion: *pourquoi ne pas souhaiter une bonne fête à Maman en musique et venir nous rejoindre au Châtaignier dimanche?*

B. DELARZE

## AVEC LE SKEET-CLUB

### Un événement sportif

Cette société, fondée en 1949, a son siège au Mont depuis 1975, rappelons-le. Il s'agit d'une société locale qui, récemment, a été l'une des fondatrices de la nouvelle Union des sociétés locales.

Sur demande de la Fédération suisse de tir aux armes de chasse, le Skeet-Club a l'honneur cette année d'organiser les Championnats suisses de skeet catégories A, B et Seniors.

Cette importante compétition, qui aura lieu les 14 et 15 mai 1977, verra donc au stand du Châtaignier les meilleurs tireurs de Suisse dont certains se sont déjà distingués dans divers concours internationaux. Un entraînement est prévu le vendredi 13 déjà.

Nous aurions voulu associer de très près la population du Mont-sur-Lausanne à cet événement. Certes l'on

pourra "*y jeter un oeil*" en passant derrière le stand. Mais l'exiguïté des lieux ne permet pas l'installation d'une tribune pour le public. Les personnes les plus intéressées peuvent toutefois prendre contact avec le Président qui fera de son mieux pour leur permettre de suivre la compétition.

Ajoutons enfin que le Club a décidé de ne pas organiser cette année son Grand Prix habituel qui se déroule pendant 2 jours, ceci afin de ne pas importuner de façon excessive la population concernée par le bruit des tirs. Nous remercions d'avance ceux qui voudront bien, comme par le passé, nous témoigner sympathie et indulgence!

*Le Président  
André PERRIN  
Le Mont*

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES AU MONT

Lundi 25 avril s'est tenue à la Grande Salle, mise aimablement à disposition par la Commune, une séance d'information sur l'Association des Parents d'Elèves, l'APE. Elle souleva un vif intérêt auprès de la population, puisque près de quatre-vingt personnes, soucieuses de l'avenir de leurs enfants, se déplacèrent.

Cette rencontre était organisée par quelques parents d'élèves du Mont; l'APE Cantonale délègue Monsieur J.-J. Sauer, vice-président de l'APE, pour venir parler de ce mouvement, de ses buts, et des problèmes qui se posent, que ce soit au niveau communal ou au niveau cantonal.

Au cours du débat qui suivit sont apparus le désir d'une information plus vaste, et la nécessité de la création d'une section de l'APE au Mont.

Dans ce but, un Comité provisoire s'est formé et recherche la collaboration de parents nombreux et enthousiastes.

Les personnes désirant de plus amples renseignements peuvent s'adresser à:

*M. et Mme J.-P. Waldmeyer tél. 33 23 21*  
*M. et Mme Cl. Lévy tél. 33 07 20*  
*M. et Mme M. Page tél. 32 14 10*

Les parents intéressés sont invités à retenir la date du 13 juin 1977 pour l'Assemblée générale de constitution de l'APE, section du Mont. Une circulaire fixant le lieu et l'heure de cette rencontre sera diffusée par l'intermédiaire des enfants des écoles en temps voulu.